

(extrait du site de l'Assemblée nationale :
<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Debats/journal/ch/041117.htm>

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Debats/journal/ch/041118.htm>

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Debats/journal/ch/041123.htm>)

Les travaux parlementaires

37^e législature, 1^{re} session (début le 4 juin 2003)

Journal des débats

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le mardi 23 novembre 2004 — Vol. 38 N° 106

Dépôt de pétitions

Dépôt de pétitions. Mme la députée de Taillon.

Mme Marois: Merci, M. le Président. Je demande le consentement de la Chambre pour déposer une pétition non conforme.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. Mme la députée.

Maintenir le nombre de cours obligatoires en philosophie au niveau collégial

Mme Marois: Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 772 pétitionnaires {*note NAPAC : il faudrait lire 1520*}, citoyennes et citoyens du Québec, et qui invoque les faits suivants:

«Considérant la triple finalité de la formation générale, telle que définie par le ministère de l'Éducation, c'est-à-dire l'acquisition d'un fonds commun culturel, l'acquisition d'habiletés génériques, l'appropriation d'attitudes souhaitables;

«Considérant que la formation générale évite l'enfermement de la formation spécifique et fournit à tous les citoyens d'une nation des

références fondamentales communes afin de permettre une discussion démocratique à partir de bases partagées;

«Considérant que la formation complémentaire n'a jamais fait l'objet d'une évaluation par la CEEC et qu'il serait important de l'examiner avant d'étendre son modèle à la formation générale;

«Considérant que la formation du citoyen, qui devrait être la finalité première de l'éducation moderne et qui demeure le principe moteur de la formation générale dans les cégeps, ne peut pas trouver de meilleur cadre que la réflexion philosophique;

«Considérant que l'interrogation philosophique s'enracine dans une capacité réflexive qui est communément partagée et pratiquée et que le succès de l'éducation dépend de l'établissement et du renforcement de cette capacité commune;

«Considérant que le cadre pédagogique propre aux diverses disciplines ne permet pas de dégager le sens de chacune; les cours de philosophie sont nécessaires à la formation générale, puisque seule l'interrogation philosophique peut donner sens à la pluralité des disciplines qui jalonnent le parcours de l'étudiant;

«L'intervention réclamée se résume ainsi:

«Les soussignées et soussignés demandons au ministre de l'Éducation de maintenir le nombre actuel de cours obligatoires en philosophie dans le réseau collégial.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, Mme la députée. Cette pétition est déposée. Mme la députée de Taillon.

Mme Marois: Alors, je demande le consentement de la Chambre pour déposer une pétition non conforme.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. Mme la députée Taillon.

Mme Marois: Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 520 pétitionnaires {*note NAPAC : il faudrait lire 3772*}, citoyennes et citoyens du Québec, qui invoque les faits suivants:

«Considérant que l'enseignement de la philosophie est essentiel aux étudiants du collégial pour une formation générale et culturelle de base;

«Considérant que l'apprentissage de la philosophie au collégial contribue fortement à donner des outils de base pour aider les étudiants à se qualifier dans la nouvelle économie du savoir;

«L'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous exigeons du ministère de l'Éducation le maintien séquentiel des trois cours de philosophie obligatoires dans le cadre de la formation générale commune, propre et complémentaire.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président: Je vous remercie, Mme la députée. Cette pétition est déposée.

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le jeudi 18 novembre 2004 — Vol. 38 N° 105

Souligner la Journée internationale de la philosophie

Mme Marois: Alors, M. le Président, je demande la permission de présenter à l'Assemblée nationale la motion sans préavis suivante:

«Que l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la philosophie en réaffirmant l'importance de la réflexion philosophique et de son enseignement, notamment dans le réseau collégial québécois.»

Le Vice-Président (M. Cusano): Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Picard: M. le Président, sans débat, puisqu'on a été avisé ce matin par l'organisme...

Le Vice-Président (M. Cusano): Non, non. M. le député, M. le député, y a-t-il consentement? M. le député, y a-t-il consentement?

M. Picard: Sans débat, parce qu'on a été avisé ce matin par l'organisme.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Cusano): Non, non. Alors, elle est adoptée, la motion est adoptée.

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le mercredi 17 novembre 2004 — Vol. 38 N° 104

Affirmer le maintien du réseau collégial

Le Président: Mme la députée. Mme la députée de Taillon.

Mme Marois: Merci, M. le Président.

Le Président: Est-ce qu'il y a... Excusez.

Mme Marois: Oui, je demande le consentement de la Chambre pour déposer une pétition non conforme.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. Mme la députée de Taillon.

Mme Marois: Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 57 027 pétitionnaires, citoyens et citoyennes du Québec;

«Et les faits invoqués sont les suivants...» D'ailleurs, les représentants de ces pétitionnaires sont avec nous, M. le Président, dans les galeries. Je les salue.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Attendu que l'éducation constitue un droit et non un privilège;

«Attendu que l'éducation au Québec doit viser une plus grande justice sociale et qu'elle ne doit pas proposer une stricte formation pour l'emploi mais aussi une formation citoyenne;

«Attendu qu'il revient à l'État d'assurer non seulement une formation à l'enseignement primaire et secondaire, mais aussi l'accessibilité à l'enseignement supérieur;

«Attendu que, dans cette perspective, le réseau des collèges d'enseignement général et professionnel constitue un tremplin économique, culturel et social pour le Québec moderne;

«L'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, signataires de la présente, demandons au gouvernement du Québec d'affirmer clairement le maintien du réseau des cégeps, public et gratuit, distinct des ordres d'enseignement secondaire et universitaire, sur l'ensemble du territoire québécois, offrant aux jeunes et aux adultes deux secteurs de formation, un préuniversitaire et un technique, soudés par une même formation générale.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président: Alors, cette pétition est déposée. Merci, Mme la députée.

Avenir des établissements d'enseignement collégial

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Merci, M. le Président. Le ministre des Finances a une mémoire sélective, compte tenu de toutes les hausses de tarifs qu'il a fait subir aux Québécois et aux Québécoises depuis quelques mois. Depuis des mois...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît, je vous demande votre collaboration. Est-ce qu'il y a un problème?

Une voix: ...

Le Président: C'est quoi, le problème?

Une voix: ...

Le Président: Maintenant, question principale. Question principale.

Mme Marois: Merci, M. le Président. Depuis des mois, le ministre de l'Éducation entretient un climat extrêmement malsain, dans le réseau collégial en particulier, en multipliant les signaux contradictoires et les déclarations ambiguës. L'homme qui a créé les cégeps, un bâtisseur et un visionnaire à qui le gouvernement vient de confier le ministère de l'Éducation pour deux jours et qui est d'ailleurs parmi nous aujourd'hui, s'est montré à cet égard assez catégorique en déclarant qu'il fallait sauver les cégeps. Aujourd'hui, la Coalition-cégeps, aujourd'hui, la Coalition-

cégeps, qui est formée de parents, d'étudiants, d'enseignants, de professionnels et d'employés de soutien, est venue présenter une pétition de 57 000 signatures qui envoie essentiellement le même message. Les représentants de la coalition sont d'ailleurs avec nous dans les tribunes.

Est-ce que le ministre se rend compte que, depuis 18 mois, il a lui-même créé artificiellement une crise qu'il prétend aujourd'hui devoir résoudre? Est-ce qu'il va arrêter de jouer au pompier pyromane?

Le Président: Alors, M. le ministre de l'Éducation.

M. Pierre Reid

M. Reid: M. le Président, M. le Président, c'est un immense plaisir pour moi aujourd'hui, en présence du premier titulaire du ministère de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, et en présence des principaux intervenants dans les cégeps du Québec, de réaffirmer la position de notre gouvernement, et cette position, c'est que nous sommes extrêmement fiers de notre réseau des collèges, et toute la population du Québec est extrêmement fière de son réseau des collèges.

Les collèges, M. le Président, les collèges et les cégeps donc ont contribué, depuis 35 ans, au développement de notre jeunesse et au développement de toutes les régions du Québec. C'est un héritage extraordinaire que nous a donné M. Paul Gérin-Lajoie, ici présent aujourd'hui, et nous allons lui rendre hommage dans quelques minutes, plus tard. Cet héritage, c'est de notre devoir, comme gouvernement et comme société québécoise, de lui donner les moyens, et donc aux collèges, de poursuivre ce travail, pour les 35 prochaines années, de développer nos jeunes et nos régions avec la même vitalité qu'ils ont réussi à le faire pendant 35 ans. M. le Président, pour ce faire, je vais déposer mes orientations avant la fin de l'automne.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée de Taillon.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Justement, M. le Président, est-ce que cette fierté pourrait se traduire, de la part du ministre et très rapidement, par, oui, des orientations claires mais surtout des consultations systématiques de tous les intervenants: enseignants, parents, étudiants, membres de l'Assemblée nationale, avant de prendre quelque décision que ce soit, M. le Président?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Pierre Reid

M. Reid: Oui, M. le Président. C'est très intéressant parce que c'est précisément ce que nous avons fait. Je suis très fier d'appartenir à un gouvernement qui consulte, M. le Président. Nous avons tenu...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, votre collaboration. M. le ministre de l'Éducation.

M. Reid: Oui. M. le Président, nous avons tenu un forum sur l'avenir des collèges, nous avons écouté la population, nous l'avons fait également dans les régions. Et, en plus de ça, M. le Président, sur les zones d'évolution que j'ai annoncées, je consulte et j'ai rencontré à date, par petits groupes, toutes les directions de collèges, j'ai rencontré également les représentants des enseignants, des groupes syndicaux, et je vais continuer mes orientations avant la fin de l'automne, M. le Président.

□ (14 h 50) □

Le Président: En dernière question complémentaire, Mme la députée de Taillon.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Est-ce que le ministre est en train de nous dire que le forum tenu en juin dernier, qui a été décrié par tous les intervenants unanimement, lui a tenu lieu de véritable consultation, M. le Président? Est-ce qu'il est en train de nous dire que de rencontrer des gens en ne disant rien quant à ce qu'il veut faire est une façon de consulter les gens sur des orientations qu'il dit claires, M. le Président?

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le ministre de l'Éducation.

M. Pierre Reid

M. Reid: M. le Président, je suis malheureusement obligé de constater que, lorsque la députée de Taillon lève le ton ainsi, c'est parce qu'elle n'a plus grand-chose à dire.

Des voix: ...

M. Dupuis: ...

Le Président: M. le leader, s'il vous plaît. M. le ministre, si vous voulez...

M. Reid: Oui. M. le Président, on nous a déjà reproché de trop consulter. Nous avons consulté et nous avons écouté, nous continuerons de consulter et nous continuons d'écouter, et, comme je l'ai dit, je vais remettre les orientations sur les cégeps d'ici à la fin de l'automne.

Le Président: En question principale, Mme la députée de Taillon.

Intentions quant à la fusion de niveaux d'enseignement

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Merci, M. le Président. Alors, je vais avoir l'occasion de demander au ministre si cette volonté de consulter est réelle sur un autre sujet qui concerne les cégeps.

Au terme de ce fameux Forum sur l'avenir du réseau collégial, le ministre de l'Éducation avait privilégié, à ce moment-là, certaines avenues notamment, et je le cite, «l'engagement volontaire dans des projets pilotes à fort potentiel d'essaimage et d'imitation» — fermez la parenthèse. Le concept, assez vague merci, peut prêter à une interprétation large et donc peut amener des changements majeurs, aux conséquences imprévisibles, M. le Président. Certains projets pilotes présentés au ministre ne proposeraient ni plus ni moins que la fusion de plusieurs niveaux d'enseignement en un seul. C'est le cas notamment du projet soumis il y a un mois par le Comité d'éducation interordres en Beauce-Etchemin.

Est-ce que le ministre peut nous indiquer combien de projets pilotes ont été déposés à son ministère, s'il entend y donner suite et quand, M. le Président?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Pierre Reid

M. Reid: Oui. M. le Président, nous avons eu un certain nombre de projets pilotes, et, de l'information que j'ai eue la semaine dernière, les projets pilotes continuent d'arriver. Cette volonté que nous avons manifestée a, semble-t-il, généré un intérêt grandissant pour les projets d'association entre des ordres différents d'enseignement dans le but de mieux servir nos jeunes, dans le but de permettre à nos jeunes d'accélérer leur processus, de trouver plus rapidement ce qui les

intéresse et d'éliminer les obstacles qu'ils rencontrent dans leur cheminement.

M. le Président, je vais donner les détails des conclusions sur ces projets pilotes quand je vais répondre à la commande qui m'a été donnée par le Forum des générations, c'est-à-dire un plan d'action sur l'intégration et l'arrimage entre la formation professionnelle dans les commissions scolaires et la formation technique dans les cégeps, au mois de février.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée de Taillon.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Bien sûr, M. le Président. Est-ce que je dois comprendre donc qu'aucun projet ne sera autorisé, dans le sens d'une intégration interordres, avant qu'il n'y ait eu véritable consultation? Et en ce sens est-ce que le ministre peut s'engager à consulter ceux et celles qui sont les premiers concernés: étudiants, enseignants, parents, représentants des collèges de même que les membres de l'Assemblée nationale, puisque cela pourrait mener à des changements législatifs et réglementaires, M. le Président, avant d'autoriser quelque projet que ce soit?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Pierre Reid

M. Reid: M. le Président, nous n'attendons pas la demande de la députée de Taillon pour faire des consultations. J'ai déjà eu l'occasion de parler de certains projets qui semblaient avoir attiré une attention spéciale de la part de certains groupes syndicaux et j'ai eu l'occasion de me prononcer là-dessus et d'écouter ce qu'ils avaient à dire. M. le Président, si les changements que nous apportons donnent lieu à des changements législatifs, il est évident que le Parlement sera consulté.

Le Président: En dernière question complémentaire, Mme la députée de Taillon.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Certainement, M. le Président. Est-ce que le ministre, compte tenu qu'il nous dit qu'il y aura des orientations claires, des projets précis, peut s'engager — et je pense que c'est de respecter ainsi ses collègues de l'Assemblée nationale — à consulter les membres de la Commission de l'éducation avant qu'il ne prenne quelque décision que ce soit, M. le Président?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Pierre Reid

M. Reid: M. le Président, j'ai le plus grand respect pour mes collègues, en particulier pour la Commission de l'éducation. Je n'ai pas encore annoncé mes orientations. Comme je l'ai dit plusieurs fois aujourd'hui, je vais les annoncer avant la fin de l'automne.